



Conseil économique et social

Distr. générale
5 juillet 2010

Français
Original: anglais et français

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Genève, 13–17 septembre 2010

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la session

Additif

Annotations et liste des documents

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session de printemps 2010 tenue à Genève du 22 au 26 mars 2010 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/118 - OTIF/RID/RC/2010-A et additifs).

Il convient de rappeler les points suivants:

- a) À sa session de septembre 2009, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) et M. H. Rein (Allemagne) respectivement Président et Vice-Président pour 2010;
- b) Les documents de la CEE-ONU (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'OTIF en langue allemande sous la cote OTIF/RID/RC/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents;
- c) La documentation sera disponible sur le site web de la CEE-ONU (www.unece.org/trans/danger/danger.htm) en anglais, français et russe;
- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune décidera;

- e) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en parallèle pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 2) après examen de ce point en session plénière;
- f) La lecture du rapport (point 10) devrait avoir lieu le vendredi matin, 17 septembre, sans interprétation.

2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/39 (CENCC)	Systèmes pour additifs montés sur les citernes destinées au transport du No ONU 1202 huile de chauffe légère
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/43 et document informel INF.6 (Allemagne)	Section 1.6.3 – Examen des mesures transitoires
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/49 (Italie)	Transport de tétrafluoroéthylène, stabilisé (UN 1081)

3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/54 (CEN)	Rapport du groupe de travail informel spécial sur les normes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/51 (CEN)	Rapport sur les travaux en cours

4. Interprétation du RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/26 (Allemagne)	Vérification du 4.1.3.6.1 b)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/50 (Royaume Uni)	Batteries au lithium au rebut

5. Propositions d'amendements au RID/ADR/ADN

a) Questions en suspens ;

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/30 (EIGA)	6.2.3.9 Marquage des récipients à pression rechargeables
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/24 (Royaume Uni)	} Transport d'ammoniac en solution aqueuse en grands récipients pour vrac
Documents informels INF.29 (Belgique) and INF.31 (Portugal) (Soumis à la session de mars 2010)	

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/34 (Autriche)	Texte supplémentaire sur les étiquettes de danger
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/40 (Allemagne)	Transport de réservoirs à gaz démontés de véhicules automobiles
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/41 (OTIF)	Plaque-étiquette pour matières radioactives
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/44 (Belgique)	Sols et déchets de construction et contaminés par des PCB.
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/45 and document informel INF.3 (Roumanie)	Utilisation correcte des termes définis à la section 1.2.1
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/46 (ECMA)	Evaluation de la conformité des récipients à pression
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/56 (Suède)	Classification du carburant diesel, gazole et huile de chauffe légère de synthèse
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/57 (Allemagne)	Introduction d'une disposition simplifiant le transport du matériel médical contaminé

b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/53 (Belgique)	} Apposition des marques "matières transportées à chaud", "matières dangereuses pour l'environnement", "transport de marchandises dangereuses en quantités limitées" et du signal de mise en garde "sous fumigation"
Document informel INF.7 (Belgique)	
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/55 (CTIF)	Indication d'un code d'action d'urgence sur les plaques étiquettes RID/ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/52 (Royaume Uni)	Matières toxiques par inhalation

6. Rapports des groupes de travail informels

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/9 (Pays-Bas)	} Rapport du groupe de travail informel sur la réduction du risque de BLEVE
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/47 (Pays-Bas)	
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/48 (Allemagne)	} Rapport du groupe de travail informel sur la périodicité des essais de cylindres
Document informel INF.9 à la session de printemps 2010	

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/42 (OTIF)	} Rapport du groupe de travail informel sur la télématique
Document informel INF.4 (OTIF)	
Documents informels INF.11 et Add.1 (OTIF) (soumis à la session de printemps 2010)	

7. Élection du bureau pour 2011

La Réunion commune souhaitera éventuellement élire un Président et un Vice-Président pour 2011.

8. Travaux futurs

La Réunion commune souhaitera éventuellement prévoir l'organisation de l'ordre du jour pour la session de printemps 2011 (Berne, 21-25 mars 2011).

9. Questions diverses

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/10 (Allemagne)	Règlement intérieur de la Réunion commune RID/ADR/ADN
Document informel INF.5 (EASA)	Demande de statut consultatif de l'Association européenne des conseillers à la sécurité

10. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
